

Os 1000 326 301

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Office fédéral de la communication OFCOM
Monsieur Martin Dumermuth
Directeur
Rue de l'Avenir 44
2501 Bienne

BAKOM	
29. MARZ. 2012	
Req. Nr.	
DIR	Copix
BO	
RTV	Chug & WWS
IR	
TC	
AF	
FM	

Fribourg, le 27 mars 2012

Modification de l'ordonnance sur la radio et la télévision.- Consultation

Monsieur le Directeur,

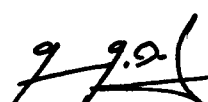
Nous avons examiné, suite à la requête du 16 février 2012 du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), et dans le délai imparti, le projet de modification de l'ordonnance sur la radio et la télévision.

Nous approuvons l'abaissement généralisé du degré de financement propre pour l'ensemble des diffuseurs de programmes de télévision chargés d'un mandat de service public, mesure dont bénéficie déjà La Télé, chaîne privée émettant dans la zone de desserte Vaud-Fribourg.


Par ailleurs, nous approuvons également la création, par la modification de l'ordonnance, des bases pour une sortie contrôlée de l'analogique, ce qui permettra au DETEC de réagir rapidement et de manière ciblée à l'évolution de la technique et d'accompagner le développement de la diffusion numérique.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil d'Etat:


Georges Godel
Président




Danielle Gagnaux
Chancelière d'Etat